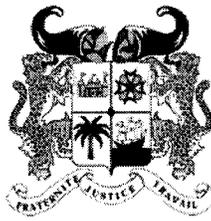


*Mission Permanente
de la République du Bénin
Auprès des Nations Unies*



*Permanent Mission of
the Republic of Benin
to the United Nations*

70ème SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

TRAVAUX DE LA SIXIEME COMMISSION

POINT INTITULE "MESURES POUR ELIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL"

**Intervention
de**

S.E.M. JEAN-FRANCIS R. ZINSOU

**AMBASSADEUR REPRESENTANT PERMANENT DU BENIN
AUPRES DES NATIONS UNIES A NEW YORK**

New York, 14 Octobre 2015

Monsieur le Président,

Je voudrais avant tout, vous féliciter pour votre élection à la présidence de la 6ème Commission et vous assurer du plein soutien de ma délégation dans vos efforts en vue d'assurer des délibérations fructueuses à nos assises. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Le Bénin s'aligne sur la déclaration faite par la République Islamique d'Iran au nom du Mouvement des Pays Non alignés et sur celle prononcée au nom du Groupe Africain par l'Afrique du Sud et souhaiterait, par ma voix, faire certaines observations à titre national.

Ma délégation remercie le Secrétaire Général de l'ONU pour son Rapport sur la lutte contre le terrorisme international et salue la qualité de ses analyses en ce qui concerne les nouvelles tendances du fléau et les moyens de son éradication.

Monsieur le Président,

Le terrorisme international constitue l'un des défis majeurs pour la Communauté internationale. Elle n'a cessé d'y rechercher les réponses idoines à la mesure des préjudices portés à l'Humanité par ce fléau. Il s'est en effet affirmé par ses actes empreints de barbarie comme un ennemi commun de l'Humanité. Ses méthodes et ses mutations récentes ont considérablement accru sa capacité de nuisance comme le démontre l'impact des entités comme l'Etat Islamique et Boko Haram.

Le Bénin se félicite de ce qu'un nombre important de dispositions légales ait déjà été mis en place au niveau des Nations Unies. Le renforcement de l'arsenal juridique et institutionnel et sa mise en œuvre cohérente et efficace constituent une préoccupation de premier ordre pour la Communauté Internationale.

La Stratégie Antiterroriste Mondiale adoptée par les Nations Unies a posé des repères précis pour canaliser les efforts des Etats et des autres acteurs engagés dans la lutte antiterroriste. La mise en œuvre conséquente de cette stratégie mondiale est plus que jamais nécessaire. Il importe d'établir une synergie avec les dynamiques impulsées par les instruments régionaux et internationaux qui abordent des aspects spécifiques de la lutte contre le fléau.

A cet égard, le Bénin souhaite vivement que le nouvel examen en juin prochain de la Stratégie Antiterroriste Mondiale soit l'occasion pour revoir tous les aspects susceptibles d'amélioration en vue de faire monter en puissance cette synergie.

Le Bénin salue la décision du Secrétaire Général annoncée dans son Rapport d'activités, de présenter au début de l'année 2016, un Plan global d'action pour contrer la menace des extrémismes violents incarnés notamment par Daech, Boko Haram et les rebelles Al-Chabab.

De son point d'observation, le Secrétaire Général est bien placé pour impulser par ses recommandations la mobilisation générale pour une lutte intégrée prenant en compte les acquis et les faiblesses de la Stratégie Antiterroriste Mondiale en relation avec les autres instruments existants, y compris les Résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Comme nous avons coutume de le dire, la force et l'efficacité du dispositif en place pour combattre le terrorisme et l'extrémisme violent est fonction de celle de son maillon le plus faible. L'un des aspects sur lesquels les efforts méritent d'être soutenus, plus intégrés et davantage coordonnés, a trait à la coopération et à l'assistance internationales aux pays concernés. Notre objectif commun dans ce domaine, ne souffre d'aucune ambiguïté. Il faut densifier nos réseaux de collectes et d'échanges d'information et nos interventions coordonnées de façon à priver les terroristes de toutes sources de financement possibles.

De ce point de vue, le paiement de rançon est sans conteste l'une des sources à haut débit auxquelles s'alimentent les entreprises terroristes. D'où l'urgente nécessité de réaliser le consensus au sein de la Communauté internationale pour parvenir à une interdiction mondiale du paiement de rançon.

Le Bénin est d'avis que la coopération internationale, l'assistance et le renforcement des capacités en matière de renseignement et l'échange d'information peuvent grandement contribuer à empêcher la prise d'otage, source de paiement de rançon.

De même, nous appelons à une intensification de la concertation internationale pour la finalisation rapide de la Convention Générale sur le terrorisme ainsi que la tenue à brève échéance, de la conférence diplomatique sur le terrorisme. Car cela contribuerait de manière significative à maximiser les chances de succès du combat épique en cours contre le terrorisme international.

Monsieur le Président,

Le Bénin tient sa place dans la lutte contre le terrorisme internationale notamment dans les efforts sous-régionales et régionales pour vaincre Boko Haram et les autres groupes extrémistes qui font des ravages en Afrique de l'Ouest. Cet engagement se traduit, entre autres, par sa contribution en hommes et en matériels appropriés à la force multinationale mise en place ensemble avec les Etats Membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad pour contrer et neutraliser Boko Haram.

Le Bénin s'est aussi investi dans la promotion de l'éducation et du dialogue interculturel et interreligieux, un chantier qui se veut non pas une alternative mais un axe complémentaire d'action en parfaite concordance avec la stratégie antiterroriste mondiale et la dynamique de la lutte contre l'extrémisme religieux violent. Dans ce cadre, le Bénin a organisé à Cotonou, du 26 au 28 mai 2015, le

Symposium sur l'éducation à la Paix et au Développement par le Dialogue interreligieux et interculturel, avec l'appui des Nations Unies et de ses partenaires au développement.

Cette Rencontre a abouti à l'adoption d'un Manifeste **sur la Tolérance, le Dialogue et la Rencontre**, qui prône des actions spécifiques mettant en avant les valeurs de l'éducation à la paix, au vouloir vivre ensemble dans la diversité et le dialogue, comme moyens de promotion d'une lutte durable contre le terrorisme et l'extrémisme religieux violent.

Le Bénin en appelle à la clairvoyance de la Communauté internationale pour drainer vers les projets initiés dans le cadre de la mise en œuvre de ce Manifeste les ressources requises. Cela permettra d'en amplifier l'impact de manière à réaliser des avancées décisives dans nos efforts collectifs pour débarrasser notre monde du fléau du terrorisme.

Je vous remercie